

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le seize du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Francis DAULT, Maire.

Présents : CORBEL Guy – PERRAULT Stéphane – ÉON Fanny – NOËL Pierrick – AUBURTIN Jérôme – BASTIEN Carole – CORLOSQUET Chantal – DESAINT-DENIS Adeline – DESCHAMPS Marie-Noëlle – MEUNIER Romain – NOËL Philippe – POINCU Sandra – RÉHEL Jean-Paul – FOURNIER Yohann (arrive à 20h40).

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : ÉON Fanny.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2020.
- Augmentation du temps de travail de l'agent d'accueil de la mairie avec changement de grade et modification du tableau du personnel.
- Décisions modificatives budgétaires.
- Fixation du prix d'achat du terrain GUICHARD.
- Attribution des subventions aux associations.
- Allocations scolaires 2020/2021 (montant du budget fournitures scolaires alloué/enfant et participations de la commune aux sorties et voyages scolaires).
- Questions et informations diverses.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

OBJET : Augmentation du temps de travail de l'agent d'accueil de la mairie avec Changement de grade et Modification du tableau du personnel

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme Amélie DÉRON, titulaire à Mégrit depuis le 23 mai 2009 travaille partiellement depuis septembre 2009 au secrétariat de mairie de Trémeur. Actuellement, sur un grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe elle occupe :

- à Mégrit un poste sur 3 fonctions (29h00 par semaine) : agent d'animation à la garderie (9h30), agent d'animation à la médiathèque et à destination des jeunes (6h30), et secrétariat de mairie (13h).
- à Trémeur, la fonction de secrétaire de mairie pour une durée hebdomadaire de service de 6h00.

La multiplicité des marchés de travaux, l'augmentation du nombre d'habitants, le nombre d'enfants à l'école, la gestion des plannings du personnel communal, notamment en temps de COVID, les demandes d'urbanisme, font que les tâches continuent de se multiplier au secrétariat.

La confection du bulletin communal, la réalisation et le suivi d'un site internet et les autres axes souhaités en termes de communication prennent également du temps.

A l'occasion de départs en retraite, la commune de Mégrit a redistribué les postes de ses agents et il nous est possible de bénéficier des services d'Amélie DÉRON à raison de 9h00/semaine supplémentaires.

La DHS (Durée Hebdomadaire de Service) de Mme DÉRON passerait ainsi de 6H00 à 15h00 sur la commune de TRÉMEUR, à effet au 1^{er} novembre 2020.

Son poste étant désormais à majorité axé sur le secrétariat, la commune de Mégrit, employeur principal, a décidé de transformer son poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Après avis du Centre de Gestion des communes, il est proposé à l'assemblée de supprimer le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (DHS de 6h00) et de créer le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (DHS de 15h00) à compter du 1^{er} novembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents (Yohann FOURNIER n'étant pas arrivé),

○ **ÉMET UN AVIS FAVORABLE,**

- à la création du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe sur une DHS de 15h00.
- à la suppression du grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe sur une DHS de 6h00 (après avis du Comité Technique du Centre de Gestion).
- à la composition du tableau du personnel suivant à compter du 1^{er} novembre 2020 :

Emploi	Catégorie	Autorisé	Pourvu	Titulaire	DHS
Attaché	A	1	1	oui	35H00
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	oui	35H00
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	oui	35H00
Adjoint technique	C	1	1	oui	29H00
Adjoint technique	C	1	1	oui	27H30
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	oui	27H30
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	oui	15H00 (création)
Adjoint animation principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	oui	6H00 (suppression)
Adjoint technique	C	1	1	oui	7H00

OBJET : Décision modificative budgétaire n° 3 – Budget Principal

Monsieur le Maire précise tout d'abord que la numérotation de la DM du 05/10/20 était la n° 2 et non pas la n° 1.

Il propose ensuite à l'assemblée de prévoir la DM n° 3 – Charges de personnel avec les écritures suivantes :

En dépenses :

- Article 6218 : + 6 000 € (remplacements CDG, ADECCO, ATSEM de BROONS, ...)
- Article 6413 : + 4 000 € (personnel extérieur recruté en direct pour remplacement d'été et remplacement congé maladie de l'agent technique titulaire).

En recettes :

- Article 7381 : + 10 000 € (+ 14 000 € d'encaissements supplémentaires en taxes additionnelles aux droits de mutation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents (Yohann FOURNIER n'étant pas arrivé),

- Émet un avis favorable à la Décision Modificative n° 3

OBJET : Fixation du prix d'achat du terrain GUICHARD

Monsieur le Maire et Stéphane PERRAULT présentent le projet d'acquisition d'une superficie d'environ 300 m² du terrain GUICHARD, cadastré B 1206, afin d'y réaliser un parking.

Monsieur le Maire rappelle que les vendeurs ont accepté de dissocier ce terrain de la vente de la maison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à proposer le prix de 14 € le m² aux vendeurs.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents se rapportant à l'acquisition du terrain.
- DIT que les frais de géomètre pour la division du terrain seront à la charge de la commune.

OBJET : Attribution des subventions aux associations

Fanny ÉON, adjointe, présente la proposition de la Commission Vie Associative :

ASSOCIATIONS	2020
A.S. Broons/Trémeur (Subvention fixe)	930.00
(emploi entraîneur)	2 000.00
Amicale Laïque (subvention fixe)	1 070.00
Sorties scolaires (aucune en 2019/2020)	
Société de Chasse	100.00
Judo club intercommunal	730.00
Association Donneurs de Sang	40.00
Croix d'Or de BROONS	40.00
Aide Familiale Rurale de BROONS	85.00
Chorale « Chœur d'Arabesque)	200.00
Protection Civile (0.05 x 752 hb)	37.60
Comice agricole (0.47 € x 752 hb)	0.00
A.L.B.C. (Basket canton BROONS)	100.00
Handball	450.00
Les Restaurants du Cœur	110.00
Agités de la Rosette	400.00
Séjours scolaires collèges Broons (15/élève/séjour)	
Versé au fil des demandes	
Chambre Métiers et divers CFA (25 €/apprenti ou élève)	
et classes ULIS ou CLIS - Versé au fil des demandes	
Association « Breizh Raider »	100.00
Club des Ifs (Gymnastique douce)	100.00
TOTAL GÉNÉRAL	6 492.60

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- VALIDE la proposition de la Commission Vie Associative.
- DIT que chaque association devra préalablement déposer un dossier de demande de subvention (activités, budget, situation de trésorerie).

OBJET : Allocations scolaires 2020/2021

Après avoir précisé que les tarifs des allocations scolaires n'ont pas été revus en septembre 2019, Monsieur le Maire présente la proposition suivante :

○ **Fonctionnement** :

47.00 € par élève et par an, pour l'achat de tout le matériel consommable (cahiers-papier-crayons...) et pour l'achat de livres et jeux divers (de classe ou de cour).

○ **Transport** :

Une aide au transport pour les sorties diverses est attribuée, selon le tableau ci-dessous.

Nature	Taux par jour et par élève	Nombre maximum de jours subventionnés/élève/an
A - Classes de découverte avec hébergement	3.50 €	5 jours
B - Classes de découverte sans hébergement	2.75 €	5 jours
C - Sorties scolaires (Visite, Cinéma, Théâtre)	2.50 €	3 sorties par élève et par an
D - Sorties piscine	50 % des frais (transport + entrées)	Sous réserve de prise en charge par LTM

Ces aides sont versées aux organismes locaux organisateurs (Amicale Laïque...).

○ **Investissement et travaux d'entretien :**

Les travaux d'entretien et d'investissement doivent être programmés en fonction des demandes de l'équipe enseignante, via le Conseil d'Ecole, et des besoins réels, dans le cadre des possibilités budgétaires de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- DÉCIDE de reconduire cette proposition pour l'année scolaire 2020/2021

OBJET : Questions et informations diverses

- Communication par Fanny ÉON

Présentation de la page Facebook.

- Affaires intercommunales par Guy CORBEL

Future prise de décision sur le PLUI : Pour mémoire, une minorité de blocage sur l'ancien mandat n'avait pas permis sa mise en place.

LTM & l'approvisionnement court à la cantine : le P.A.T. (Plan Alimentaire Territorial) n'est pas avancé au niveau de LTM.

Eau et Assainissement : une harmonisation des tarifs a été entamée sur 5 ans, ce qui va induire une baisse des tarifs de l'assainissement pour les abonnés à l'assainissement collectif de TRÉMEUR.

- Panneau Pocket par Fanny ÉON

Va permettre une information et alerte en temps réel.

Son coût est de 180 €/an, à renouveler chaque année (pas de tacite reconduction).

- Décorations de Noël

Afin de compléter les traditionnelles illuminations et décorations, un renne et un traîneau sont en cours de fabrication par Jo CORLOSQUET et Didier BASTIEN.

- Numérotation des villages

Nouveau report de remise des numéros aux habitants.

Le rendez-vous est fixé au samedi 28 novembre, à 9 heures. Les numéros seront déposés dans les boîtes aux lettres avec un courrier de récépissé pour les occupants locataires.

- Accompagnement des personnes vulnérables

Une liste des personnes vulnérables va être réalisée.

Le repas du CCAS va être remplacé par une remise de colis aux personnes de plus de 70 ans.

- Elagage et émondage

Une campagne d'élagage et d'émondage va être lancée pour le passage de la fibre optique.

Romain MEUNIER propose de déposer en mairie le courrier qu'il a reçu de la mairie d'ÉRÉAC en 2019.

Stéphane PERRAULT fait remarquer que l'abattage du marronnier de l'école est regrettable.

- A.R.S. point COVID au 13 novembre 2020 par Monsieur le Maire.

- Prochaine réunion conseil municipal

Le 7 ou 14 décembre : à voir selon l'actualité.

- Permanences du maire et des adjoints en décembre

5 décembre	Franck
12 décembre	Stéphane
19 décembre	Fanny

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.